



LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie
Septembre 2013 - N° 172
www.drom.fr



C'est la rentrée !

La place Gaillard a retrouvé son animation quotidienne avec les allers et retours des écoliers. La rentrée a d'ailleurs commencé ici dès le petit matin avec une émission de France Culture sur ce thème. L'antenne avait ainsi choisi l'exemple de Drom pour évoquer la disparité dans la difficile application de la réforme des rythmes scolaires (seuls 20 % des écoliers de France sont concernés dans un quart des écoles du pays). La communauté éducative locale a dû trouver des solutions diversifiées en s'appuyant sur la solidarité et le mutualisme ruraux pour répondre aux nouvelles exigences imposées, en maîtrisant le surcoût induit par le désengagement de l'Etat.



Alors, toujours entraîné par Sylvain Turpin, le XV de Drom est la page !

Du nouveau à la fromagerie

Après onze années de bons et loyaux services à Drom, Bernadette et Christian Perrigot ont souhaité poursuivre ailleurs leur chemin professionnel. Qu'ils soient remerciés pour leur (trop court) passage dans notre vallée où leur dynamisme, leur sympathie et leur professionnalisme ont été fort appréciés.



Ils sont désormais remplacés par Aurélie Pitton et Aurélien Perret, qui arrivent à combiner jeunesse et expérience : tous les deux fromagers et cumulant des parcours diversifiés et complémentaires, ils gèrent auparavant la fromagerie à Comté de Verrières de Joux (Doubs), d'une taille équivalente à celle de Drom.

Les horaires d'ouverture sont inchangés : du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 18 H 00 à 19 H 00 (fermé le mercredi) ; le samedi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00 ; le dimanche et les jours fériés de 8 H 30 à 12 H 00.

Le mercredi matin, la fromagerie de Drom est ouverte . . . sur le marché de Bourg en Bresse ! (marché couvert, box A).

Cha(t)sse interdite !

Des disparitions anormales de chats ont été signalées en mairie, ainsi que des chats blessés par des balles, dans le village. Il est rappelé que l'usage d'armes à feu est réglementé et, et tout état de cause, complètement prohibé à l'intérieur du périmètre du village. **Tout contrevenant mettant en danger la vie d'autrui ou des animaux domestiques s'expose à des poursuites judiciaires.**

Don du sang

Une collecte est organisée à la salle des fêtes de Chavannes sur Suran le lundi 23 septembre, de 15 H 30 à 19 H 00.



Bibliothèque municipale

Marlène Peronnet a intégré l'équipe de bénévoles de la bibliothèque municipale. Avec Marie-Thérèse Genin et Monique Didier Laurent, cette structure va maintenant pouvoir concrétiser un projet qui lui était cher : proposer une deuxième plage d'ouverture. Un essai est alors mis en place pendant un semestre, qui pourra être ajusté, pérennisé ou non, suivant sa pertinence.

A partir du samedi 5 octobre, en plus du lundi de 18 H 00 à 19 H 00, la bibliothèque sera aussi ouverte le **samedi de 10 H 00 à 11 H 00**. N'hésitez pas à faire part de votre avis sur cette formule (et il est toujours possible de se joindre à l'équipe : il n'est nul besoin de connaissance ou de formation spécifique, et la disponibilité est « ajustable » !).



Démarchage par téléphone

De plus en plus, le téléphone devient un outil de prospection pour de nombreuses entreprises commerciales. A l'aide de fichiers, elles appellent systématiquement tous les abonnés d'un secteur, plus particulièrement à certains horaires (pause méridienne, début de soirée). Généralement, les opérateurs procèdent selon un scénario établi pour obtenir un rendez-vous avec un agent commercial (proposition d'une étude sans engagement, information sur des avantages fiscaux).

Ces pratiques ne sont pas illégales, mais il convient d'observer la plus grande prudence quant à la compréhension des propos tenus qui peuvent souvent laisser penser qu'il s'agit d'une démarche officielle.

Il est rappelé que toute opération initiée ou cautionnée par les services publics est préalablement annoncée à la population (enquête, recensement de la population, mise à jour du cadastre, etc.) ; de plus, les agents qui se rendent aux domiciles des citoyens sont accrédités par une carte officielle.

Mobilier communal

La commune possède quelques anciens bancs, chaises et tables (plateaux et tréteaux) qui sont mis gracieusement à la disposition des habitants, à l'occasion de fêtes privées, *sous réserve d'en faire la demande préalablement et de les ranger après usage* (en effet, il apparaît que certains se servent toujours sans avertir la mairie, risquant de mettre dans l'embarras d'autres demandeurs).

En cette fin d'été, il est constaté la disparition d'un banc, probablement oublié quelque part . . . Il conviendrait qu'il soit rapporté au hangar communal !

Tabac

La consommation de tabac est réglementée depuis 1976 (loi « Veil », du 9 juillet 1976) : des interdictions de fumer doivent être établies dans tous les lieux à usage collectif où cette pratique peut avoir des conséquences dangereuses pour la santé. Mais il a fallu attendre 1991 (loi « Evin » du 10 janvier 1991) pour que soit édictée l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif sauf dans les lieux où cela est explicitement autorisé. Ce principe et ses applications n'ont pas manqué de susciter les discussions, mais il apparaît que les fumeurs ont majoritairement adopté des comportements respectueux en allant à l'extérieur et en utilisant les cendriers mis à leur disposition : il convient de saluer ces attitudes.

Toutefois, on trouve toujours, ça et là, des mégots abandonnés sur la voie publique : ces agissements nuisent à l'image de la collectivité et à celle des fumeurs respectueux. Il existe pourtant des cendriers de poche moins encombrants qu'un paquet de cigarettes ou qu'un briquet !

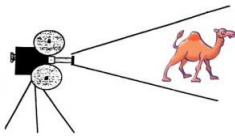


Grandes manœuvres



Dans le cadre d'une formation « *Feux de forêts* », organisée par l'**Ecole d'application de sécurité civile de Valabre** (« ECASC »), des exercices de sapeurs-pompiers se dérouleront sur la commune **du lundi 14 au vendredi 18 octobre**.

Cinéma



Le **lundi 23 septembre**, à 20 H 15 : *Stars 80*, film français (comédie) de Frédéric Forestier et Thomas Langmann, sorti le 24 octobre 2012, avec Richard Anconina, Patrick Timsit, Bruno Lochet. Durée 1 H 50.

Afin de régler leurs problèmes financiers, Vincent et Antoine ont l'idée de faire remonter sur scène les Stars oubliées des années 80. La tournée de concerts va débiter dans la galère avant de cartonner en Province et de triompher au Stade de France !

Entrée : 3 € (Enfant : 1,5 €) - **Prochain film** : *Un plan parfait*, le 14 octobre



Drom en Fête

Fin septembre approche et la fête revient ! St Thyse sera fêté, cette année, les **samedi 28 et dimanche 29 septembre**.

Au programme, toujours des **tartes** le samedi, puis un **concert** le soir avec **Balacava**, jeune et étonnant groupe rock local, musicien mais aussi compositeur. La soirée se poursuivra par un **karaoqué**.

Le dimanche, **messe** à 10 H 30 à l'église St Thyse, pour le 1 835^{ème} anniversaire du décès de notre saint patron.

L'après-midi : défilé de chars à partir de 15 H 30, suivi d'animations et de jeux.



Concert

Après le festival itinérant, qui avait proposé un concert inoubliable à Drom en Août 2010, **Toones Production** revient dans la vallée pour une soirée musicale dans le cadre de son 20^{ème} anniversaire. Les festivités débuteront à 18 H 30 le **vendredi 4 octobre**.

Théâtre

La semaine suivante, le **vendredi 11 octobre**, c'est une animation théâtrale qui sera proposée par la Maison du Théâtre : ***On vivrait tous ensemble (mais séparément)***, pièce créée en 2013 par la Cie Arnica et écrite par Sébastien Joanniez à partir des rencontres faites avec des personnes d'origine algérienne et des rapatriés de la guerre d'Algérie ainsi qu'avec leurs enfants et leurs petits-enfants.



Petit Dromadaire numérique : 60 / 40



La moitié des foyers de Drom reçoit son *Petit Dromadaire* par Internet mais, en matière de population, ce sont **60 % des habitants** qui sont destinataires de la version numérique.

Il est rappelé que, dans son format numérique, *Le Petit Dromadaire* est envoyé par courriel sous forme d'un document « pdf », sans détail de la liste de diffusion (les adresses des « abonnés » ne sont pas diffusées).

Pour les internautes qui souhaitent recevoir leurs communiqués par internet, deux possibilités : s'inscrire par le biais du site de la commune (www.drom.fr, en bas à droite de la page d'accueil) ou envoyer un courriel à la mairie : mairie.drom@wanadoo.fr. Il est précisé que cette option n'est pas irréversible : un simple courriel suffit aussi pour se désabonner !





Sport automobile

Le 19^{ème} Rallye du Suran passera dans la vallée le samedi 21 septembre, doublé du 3^{ème} Rallye « VHC (véhicules historiques de compétition : voitures de 1955 à 1988). Cette épreuve compte pour la coupe de France des rallyes, mais aussi pour le championnat suisse des rallyes.

164 véhicules sont engagés (dont 28 pour le championnat suisse), dont 10 « VHC », (3 pour le championnat suisse), qui débutent généralement les épreuves. Treize épreuves spéciales sont chronométrées : Germagnat / Lavillat (18,5 km , 4 passages), Fleyriat/Viriât (1,7 km, 3 passages), Grand Corent (9,7 km, 3 passages) et Valuisant / Mont July (13 km, 3 passages).



Plusieurs nouveautés sont à noter : l'épreuve des Conches se déroulera ainsi de Valuisant à Mont July : les véhicules entreront sur la commune au Col de la Rousse (RD 98), arriveront vers le village par la Route des Fours à Chaux (RD 81), puis bifurqueront vers les Conches par la Montée des Vignes (VC 1). En conséquence, **le stationnement et la circulation seront strictement interdits sur ce parcours**, de 8 H 00 à 24 H 00. De même, il ne sera pas possible de franchir la RD 98, en direction de Montmerle, au bout de la Route des Dolines (RD 81c).

A Drom, quatre zones sont accessibles au public , et une buvette sera organisée par une association locale. **En dehors de ces zones, la nouvelle réglementation dégage la responsabilité des organisateurs en cas de non-respect de la signalisation.**

Départs de la première voiture à Valuisant : 11 H 23 - 16 : 04 - 20 H 02

**RESPECTEZ LES CONSIGNES ET LES RECOMMANDATIONS DES COMMISSAIRES
VOTRE SECURITE ET CELLE DE VOS ENFANTS EN DEPEND**

Rubalise Rouge	ZONE INTERDITE AU PUBLIC	Rubalise Verte	ZONE AUTORISEE
----------------	---------------------------------	----------------	-----------------------

STOP ATTENTION

COURSE AUTOMOBILE

CETTE ZONE EST DANGEREUSE

ACCES STRICTEMENT INTERDIT

Avertisseur de cette limite, vous engagez votre responsabilité

COURSE AUTOMOBILE

INTERDIT AU PUBLIC

COURSE AUTOMOBILE

AUTORISE AU PUBLIC

Au delà de ce panneau INTERDIT AU PUBLIC

Votre responsabilité est engagée

Listes électorales

Il est rappelé que, pour être effectives l'année suivante, les inscriptions sur les listes électorales doivent être demandées en mairie **avant le 31 décembre**.

